

# Concours International Pierre Fédida d'Essais Inédits de Psychopathologie Fondamentale – 2010

## 1. DU PRIX

1.1. Le « Prix International Pierre Fédida de Psychopathologie Fondamentale », organisé par l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale, est un concours d'essais inédits (au format d'article pour la *Revue Latinoaméricaine de Psychopathologie Fondamentale*) sur les thèmes liés à la Psychopathologie Fondamentale, visant à encourager la production de travaux scientifiques susceptibles de contribuer à l'avancée des connaissances sur le traitement et la prévention de la souffrance (pathos) psychique.

1.2. Pourront concourir au prix tous citoyens brésiliens ou étrangers ayant la majorité (18 ans minimum), à l'exception des membres de l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale.

1.3. En 2010, sera attribué le prix de R\$2000,00 (deux mille reals) au meilleur essai inédit d'un ou plusieurs auteurs brésiliens ou de US1000,00 (une mille dollars US) pour le(s) auteur(s) étranger(s).

1.4. Le montant du prix tel qu'énoncé à la clause 1.3 est indivisible.

1.5. Les essais pourront être élaborés par plusieurs co-auteurs.

1.6. Les concurrents pourront inscrire plusieurs essais inédits, en respectant pour chacun des travaux déposés les dispositions énoncées dans les clauses 3.1 et 3.2.

1.7. Dans l'hypothèse où l'essai récompensé serait l'œuvre de plusieurs auteurs, la remise du prix sera faite à l'auteur dont le nom se trouve en première position sur la fiche d'inscription relative à la clause précédemment citée.

## 2. DE LA REMISE

2.1. Les essais devront être envoyés au plus tard le 31 juillet 2010, au siège de l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale, Rua Tupi, 397/104. 01233-001 Sao Paulo, SP. – Brésil. Ils pourront également être expédiés par courrier express avec A.R.

2.2. En cas d'envoi par courrier express, la date de postage sera considérée comme étant la date de remise.

2.3. Afin qu'ils puissent être identifiés, les auteurs devront joindre aux originaux envoyés une enveloppe fermée contenant une fiche d'identification comportant leur nom complet, adresse, titre de l'essai et pseudonyme utilisé, ainsi qu'une copie d'un document d'identité et un curriculum-vitae résumé.

## 3. DE L'ELABORATION

3.1. Les originaux, rédigés en portugais, espagnol, français ou anglais, comportant un maximum de 15.000 caractères aucun space et un maximum de 30.000 caractères avec space, devront être envoyés sur une CD ainsi qu'en cinq exemplaires sur papier, de qualité lettre, format A4 (210 x 297 mm), écrit d'un seul côté des pages, avec la police de caractère Times New Roman, taille 14, avec 25 lignes par pages, espace interligne de 1,5 cm, pages numérotées, l'auteur devant les identifier avec son pseudonyme.

3.2. La bibliographie consultée doit obligatoirement apparaître, en accord avec les normes NBR-6023/2000 de l'Association Brésilienne des Normes Techniques – ABNT.

## 4. DU JURY

4.1. Le Jury en charge de l'évaluation et de la sélection des essais concurrents sera composée de 4 (quatre) chercheurs-docteurs, membres de l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale.

4.2. Le Président de l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale apportera au Jury décrit à la clause précédente l'appui technique et administratif nécessaire au bon exercice de ses fonctions.

4.3. Le Jury est souverain dans ses décisions, sans qu'aucun recours ne soit possible.

4.4. Chaque membre du Jury aura jusqu'au 28 août 2010 pour fournir au Président de l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale ses appréciations sur les essais reçus et le classement des trois premiers.

4.5. Le Président de l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale aura pour responsabilité l'élaboration de la classification finale des monographies, sur la base des classifications délivrées par le Jury.

4.6. Le Jury se dissout après la conclusion des ces travaux.

## **5. DE L'EVALUATION**

5.1. Les essais seront évalués sur la base des critères fixes présentés dans les « Critères d'Evaluation des Essais » (cf. Annexe).

5.2. L'évaluation préliminaire prend en compte le critère suivant :  
I. Pertinence : lien entre le travail et le thème proposé.

5.3. L'évaluation du mérite prend en compte les critères suivants :  
I. Rigueur formelle : respect des règles du formalisme dans la présentation du travail ;  
II. Langage : objectivité, style, concision et exactitude du langage ;  
III. Déroulement logique : identification, description, argumentation et conclusion ;  
IV. Contenu : caractère innovateur des idées principales dans leur ensemble et exactitude des affirmations sur des faits, preuves ou informations pertinentes.  
V. Fondement : argumentation fondée relative au thème, avec indication de la source ; et  
VI. Conclusion : quelles sont les principales conclusions et leur importance pour le traitement et la prévention de la souffrance humaine, tout comme les indications de possibles axes de recherche futurs.

5.4. La note finale de chaque travail sera obtenue par la moyenne arithmétique simple, arrondie à la seconde décimale, des notes attribuées par le Jury.

5.5. Afin de départager deux concurrents en cas de notes égales, la préférence sera donnée au détenteur de la moyenne arithmétique simple la plus élevée, arrondie à la seconde décimale supérieure, des notations attribuées par le Jury, et par ordre, aux rubriques Contenu, Conclusion, Langage, Fondement, Déroulement logique et Rigueur formelle.

## **6. DES DROITS D'AUTEUR**

6.1. Les droits d'auteur des essais remis appartiennent à l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale qui se réserve le droit de publication de l'essai récompensé dans la *Revue Latinoaméricaine de Psychopathologie Fondamentale*.

## **7. DISPOSITIONS GENERALES**

7.1. A la discrétion du Jury, jusqu'à trois autres essais pourront être indiqués pour publication, au titre de « Mention Honorable ».

7.2. La nomination du ou des auteurs de l'essai récompensé et de celui ou ceux ayant reçu la « mention honorable », et la proclamation du ou des vainqueurs, sera faite lors de la session de clôture du Ilième Congrès International de Psychopathologie Fondamentale e VIIIème Congrès Brésilien de Psychopathologie Fondamentale, le 7 septembre 2010.

7.3 . Il sera procédé à la remise du prix immédiatement après l'annonce du vainqueur.

7.4. Si le vainqueur n'y a pas present dans la session de clôture, le prix en monnaie sera annulé.

7.5. La participation au présent concours implique l'acceptation, de la part du concurrent, de toutes les exigences réglementaires, et le non respect de l'une d'entre elles déclenche la disqualification.

7.6. Les cas non prévus seront résolus par le Président de l'Association Universitaire de Recherche en Psychopathologie Fondamentale et les essais remis ne seront pas rendus à leurs auteurs.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ESSAIS

### EVALUATION PRELIMINAIRE

CRITÈRE	CARACTÈRE
Pertinence	éliminatoire

### EVALUATION DU MERITE

CRITÈRES	CARACTÈRE	POINTS
Rigueur formelle	classificatoire	0,40
Langage	classificatoire	1,70
Déroulement logique	classificatoire	0,60
Contenu	classificatoire	4,00
Fondement	classificatoire	1,30
Conclusion	classificatoire	2,00
<b>Total</b>		<b>10,00</b>